

AR PREFECTURE

016-211601687-20191115-20191104D-DE
Reçu le 19/11/2019

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mil dix-neuf

Le 15 novembre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Éric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 novembre 2019

PRESENTS : MMES MALLAH – MOUNIER

MM. BARRAL – BOIREAU – BOISSIER DESCOMBES –

BOIVENT – DESCLIDES – ESTIENNE – FAURE – SAVIN –

SUTRE

EXCUSES : MMES GAILHOUSTET – LEVIN

M CABROLIÉ

POUVOIRS : S.O.

M BOISSIER DESCOMBES a été nommé secrétaire.

2019-11-04 D :

Objet : Location de terrain

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer annuellement le montant du fermage concernant les terrains communaux affermés à Monsieur Didier LAFONT et ce pour l'année 2018.

Monsieur le Maire précise que les parcelles concernées sont les parcelles ZE 26 et 28 (situées près du bourg) et ZH 79 (située près de la Morgnière).

Monsieur le Maire propose de retenir 3 hectares de surface au vu des bois présents sur certaines parcelles.

Monsieur le Maire précise que l'indice du fermage 2019 a été fixé à 104,76 soit une augmentation de 1,66% par rapport à l'indice 2018 (103,05) et que le montant du fermage se calcule ainsi :

$$\text{Loyer des 3 hectares 2018} \times \frac{\text{Indice 2019}}{\text{Indice 2018}}$$

soit concernant le fermage pour M. LAFONT un montant de 342,53 € (trois cent quarante-deux euros cinquante-trois centimes).

Fait à Jauldes, le 18 novembre 2019

Le Maire

Eric SAVIN

